



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP Interne Public et Privé

Section : Génie Industriel

Option : Matériaux souples

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Jean-Michel SCHMITT
Président du jury

SOMMAIRE

I – RÉSULTATS STATISTIQUES	4
II – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	5
1 – Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	
2 – Analyse des résultats à l'épreuve	
3 – Conclusion	
III – RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION	8
1 – Présentation de l'épreuve	
2 – Analyse des résultats à l'épreuve	
3 – Conclusion	
IV – EXEMPLE DE SUJET - Épreuve d'admission	10

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées au lycée Eugène Livet à Nantes du 4 au 5 février 2016 dans de très bonnes conditions.

Les épreuves d'admission se sont déroulées au lycée Léonard de Vinci à Nantes du 29 février au 4 mars 2016 dans de très bonnes conditions également.

Les membres du jury adressent de vifs remerciements aux proviseurs de ces deux lycées ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

I - RÉSULTATS STATISTIQUES

CAPLP Interne Public

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP étudiés	Admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Admis
30	10	11	10	9	7

Moyenne obtenue par les candidats admissibles	9,59
Moyenne obtenue par les candidats admis	9,4
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	8

CAPLP Interne Privé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP étudiés	Admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Admis
5	1	5	3	2	1

Moyenne obtenue par les candidats admissibles	13,3
Moyenne obtenue par les candidats admis	15,5
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	15,5

II - RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le jury étudie et note les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaborés par les candidats.

Ces dossiers doivent comporter deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Cette épreuve a un coefficient de 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, la disposition du jury.

2. Analyse des résultats à l'épreuve

Les candidats doivent porter une attention particulière à la rédaction de ce document, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : le jury conseille de numéroter les pages, de présenter un sommaire et de repérer les documents annexés. L'orthographe, l'expression écrite, le choix du vocabulaire professionnel utilisé et la présentation des documents doivent faire l'objet d'attentions particulières.

Sur le fond : les candidats doivent faire des efforts pour rendre compte clairement et de manière synthétique de leur expérience professionnelle, ainsi que des éléments significatifs des missions éducatives qui leur ont été confiées. Ils doivent présenter également une analyse réflexive de leurs pratiques devant les élèves et justifier leurs propos.

Le jury attend que les candidats mettent en relation leurs différentes activités professionnelles et les compétences qui ont été progressivement maîtrisées.

Le choix de l'activité pédagogique qui est développée doit être pertinent. Il est attendu des précisions concernant :

- le niveau auquel est destinée l'activité ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les objectifs visés doivent naturellement s'inscrire dans le cadre de référentiels de formation en vigueur ;
- la place de la séquence dans la programmation annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les éléments de synthèse permettant à l'élève de structurer les nouvelles connaissances ;
- les modalités d'évaluation des acquis des élèves que ce soit en cours de formation ou à la fin de la séquence ;
- les remédiations envisagées ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes.

Certains candidats ont présenté une compilation des documents transmis à l'élève ou ont rapporté textuellement le déroulé d'une séance, sans développer les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion précise sur les intentions pédagogiques.

Il est souhaitable que le niveau de l'activité présentée se rapproche du niveau attendu en lycée professionnel. L'acquisition progressive des compétences doit primer sur la fabrication du produit.

En conclusion de ce rapport, le jury attend que le candidat établisse un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer dans ses pratiques pédagogiques.

3. Conclusion

Le jury a noté une grande hétérogénéité entre les dossiers étudiés. La rédaction de ce document doit être l'occasion pour le candidat de faire le point sur les compétences et attitudes requises pour exercer le métier d'enseignant.

Le jury conseille aux candidats de faire relire leur dossier par leurs collègues ou leur directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques afin d'en tester la lisibilité et d'échanger sur la pertinence de son contenu.

III - RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

1. Présentation de l'épreuve d'admission

L'épreuve de mise en situation professionnelle a pour objectif principal de préparer une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel et qui prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

Dans la première partie, d'une durée de quatre heures, le travail consiste à décoder le cahier des charges, à concevoir à l'aide d'un logiciel de CAO et à réaliser une partie d'un prototype. Durant cette partie, les examinateurs évaluent la démarche méthodologique et l'analyse critique que le candidat porte sur son travail. Ils seront également amenés à évaluer le lien entre les activités pratiques développées et la proposition d'exploitation pédagogique envisagée.

Dans la seconde partie, d'une durée d'une heure, le candidat prépare la présentation orale devant le jury d'une séquence de formation en rapport avec les compétences précisées dans l'énoncé et le niveau de formation imposé.

L'épreuve se termine par un exposé oral du candidat de trente minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury pendant trente minutes.

Le candidat présente la séquence de formation qu'il a élaborée, explicite sa démarche méthodologique, met en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire cette production pédagogique, et développe une des séances de formation constitutives de la séquence.

L'entretien permet au jury d'apprécier et d'évaluer les aptitudes du candidat à la communication, à l'analyse et à la synthèse. Il permet de vérifier les connaissances du candidat sur les contenus d'enseignement, les stratégies, les évaluations et l'organisation des enseignements pouvant être mise en place dans l'établissement (travail en équipe disciplinaire, responsabilité de classe) ainsi que sur le cadre institutionnel et réglementaire.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum peuvent être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Cette épreuve a un coefficient de 2.

2. Analyse des résultats à l'épreuve

Les prestations des candidats sont hétérogènes, tant dans la modification du produit et la réalisation du prototype, que dans la préparation de la séquence de formation ou encore dans la prestation orale.

Les candidats doivent bien gérer leur temps et penser à préparer la séquence de formation dès le début de l'épreuve.

Dans la première partie de l'épreuve, les examinateurs constatent que certains candidats maîtrisent peu l'utilisation d'un logiciel de CAO et passent beaucoup de temps sur cette activité au détriment de la coupe et de la fabrication du produit. Les démarches méthodologiques ne sont généralement pas assez structurées et souvent peu explicitées par les candidats.

Pour la partie orale de l'épreuve, le jury constate que les candidats ont du mal à présenter clairement la séquence sur laquelle ils ont réfléchi. Les candidats restent trop souvent centrés sur le produit qu'ils ont réalisé et ne se projettent pas assez dans une situation d'enseignement.

Les compétences à faire acquérir aux élèves doivent faire partie de la liste de compétences imposées dans le sujet.

La séquence doit d'abord être présentée dans sa globalité : compétences visées, positionnement dans l'année, prérequis, nombre de séances et de leurs contenus. L'enchaînement des séances doit être clair et argumenté. Les moments de synthèse, d'évaluation et de remédiation doivent être précisés.

La séance développée doit laisser apparaître un objectif défini, les compétences à atteindre, le déroulé de la séance, les activités proposées aux élèves, les démarches pédagogiques mises en œuvre, les organisations de classe choisies, les outils numériques utilisés pour faciliter l'acquisition des compétences et des connaissances associées par tous les élèves.

Le jury regrette que les candidats ne justifient pas clairement leurs choix.

Les questions posées lors de l'entretien permettent aussi d'évaluer la réactivité, le bon sens des candidats, mais également leur aptitude à installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines au sein de la classe, et leur connaissance du cadre institutionnel et réglementaire.

3. Conclusion

Cette épreuve doit être préparée avec méthode. Afin d'acquérir davantage d'aisance à l'oral, les candidats devraient s'entraîner régulièrement à présenter la structure des différentes séquences qu'ils mettent en œuvre dans leur établissement, en s'imposant de justifier tous les choix pédagogiques et didactiques.

IV – EXEMPLE DE SUJET : Épreuve d'admission (option vêtement)

Présentation globale de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif principal de préparer une exploitation pédagogique directement liée aux activités pratiques. À partir de celles-ci, il s'agit d'élaborer une séquence de formation et d'en extraire une séance se situant dans l'année de terminale du cursus baccalauréat professionnel Métiers de la Mode-Vêtements. L'objectif pédagogique de la séquence attendue consiste à développer chez les élèves les compétences inscrites dans le référentiel de certification :

- C2.1** Participer à la mise au point du modèle
- C2.3** Industrialiser le patronnage d'un modèle
- C2.4** Réaliser le prototype d'un modèle
- C2.2** Analyser la relation produit processus matériaux

Cette épreuve se déroule en trois parties :

- activités pratiques (4 heures) ;
- préparation de l'exposé (1 heure) ;
- exposé et entretien avec le jury (1 heure).

Dans la 1^e partie, les activités pratiques consistent à analyser le cahier des charges d'un produit, à concevoir et à réaliser tout ou partie d'un prototype. Durant cette partie :

- les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats sur la démarche méthodologique utilisée et sur l'analyse critique du travail réalisé ;
- les candidats doivent commencer à réfléchir à la séquence pédagogique qu'ils devront présenter dans la 3^e partie de l'épreuve.

Au cours de la 2^e partie, le candidat doit :

- élaborer une séquence de formation en fonction des compétences imposées dans le sujet, extraites du référentiel de certification du diplôme ;
- développer une séance et définir les modalités d'évaluation, en rapport avec les activités pratiques ;
- au cours de cette partie, les examinateurs n'interviennent pas.

L'épreuve se termine par un exposé et un entretien qui permettent au jury d'apprécier et d'évaluer les compétences pédagogiques du candidat, sa maîtrise de la didactique de la discipline, ses aptitudes à la communication, son expression orale, son esprit de synthèse. Ils permettent également de vérifier ses compétences professionnelles et les obligations liées à sa mission de professeur. Au cours de l'entretien peut être introduit un échange sur le contenu du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience durant une dizaine de minutes.

1. Première partie - Travaux pratiques d'investigation (4 heures)

1.1. Mise en situation

Le lin viscosé donne un bel aplomb à la robe référencée « PA32012 ».

Cette coupe assez classique qui met en valeur la silhouette est intemporelle.

Malgré tout il est souhaitable de lui donner une allure plus moderne, en créant des découpes dans une couleur plus foncée pour obtenir une nouvelle robe par le jeu du contraste des couleurs.

1.2. Travail demandé

À l'aide des documents ressources, du matériel et des matières d'œuvre mis à disposition, le candidat doit :

1. analyser la demande ;
2. proposer des solutions technologiques répondant au problème posé, et en choisir une en la justifiant ;
3. effectuer les modifications du produit et le patronnage industriel à l'aide des logiciels de CAO en vous référant au cahier des charges et au dessin de définition (prévoir le montage de la fermeture à glissière).
4. Procéder au placement, à l'aide de logiciels de CAO, en respectant la laize de la matière d'œuvre, des éléments de la partie à fabriquer ; c'est-à-dire le demi-devant, le demi-dos et le doublage.
5. couper le demi- devant et le demi-dos **jusqu'à la taille** ainsi que le doublage dans les matières d'œuvre remises.
6. confectionner le haut de la robe complet, (finitions intérieures comprises.)
7. Le montage de la fermeture à glissière ne doit pas être réalisé.

2. Deuxième partie – Préparation de l'exposé (1 heure)

À partir du travail réalisé dans la première partie et à l'aide des documents ressources, le candidat doit :

1. élaborer une séquence de formation permettant d'acquérir une ou plusieurs compétences mentionnées ci-dessous.

C2.12 pré concevoir les patrons

C2.32 modifier un patronnage industriel en C.A.O

C2.44 réaliser les prototypes

C2.24 proposer ou adapter des solutions technologiques optimales avec les matériaux et les diverses contraintes

2. justifier le positionnement de cette séquence de formation dans le parcours de formation de l'année de terminale.
3. extraire une séance pédagogique et la développer.
4. définir les modalités d'évaluation.

La présentation devra se faire à l'aide d'un support numérique.

3. Exposé et entretien avec le jury (1 heure)

L'exposé a une durée de 30 minutes et l'entretien avec le jury dure 30 minutes.

Le déroulement de la présentation devra mettre en évidence :

- les objectifs de la séquence et leurs relations avec les compétences terminales ;
- les pré-requis ;
- les savoirs technologiques associés ;
- les savoirs à transmettre ;
- l'enchaînement des activités de la séquence (chronologie et connaissances nouvelles) ;
- les démarches pédagogiques retenues ;
- les aides pédagogiques utilisées (documents, extraits du dossier technique, vidéo projection, questionnaire...)
- le détail d'une séance en précisant plus particulièrement les activités proposées aux élèves ;
- la synthèse de la séquence ;
- l'évaluation des acquis des élèves, et les remédiations éventuelles.

La présentation de la séquence pédagogique et l'entretien permettent au jury d'apprécier les aptitudes de communication, l'expression orale et l'esprit de synthèse du candidat.

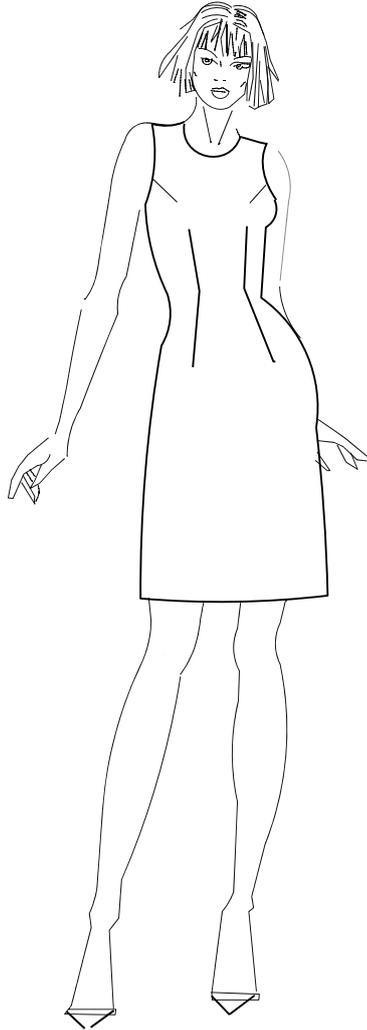
Au cours de l'entretien, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Sa prestation pourra aussi être mise en perspective par rapport au référentiel de compétences des enseignants publié au BOEN du 25 juillet 2013.

DOCUMENTS RESSOURCES

Extrait du dossier technique du modèle référent

Robe de base Réf. « PA32012 »



Descriptif

Cette charmante robe unie réalisée dans un crêpe polyester assure une silhouette très féminine par sa coupe ajustée et ses pinces qui soulignent la taille.

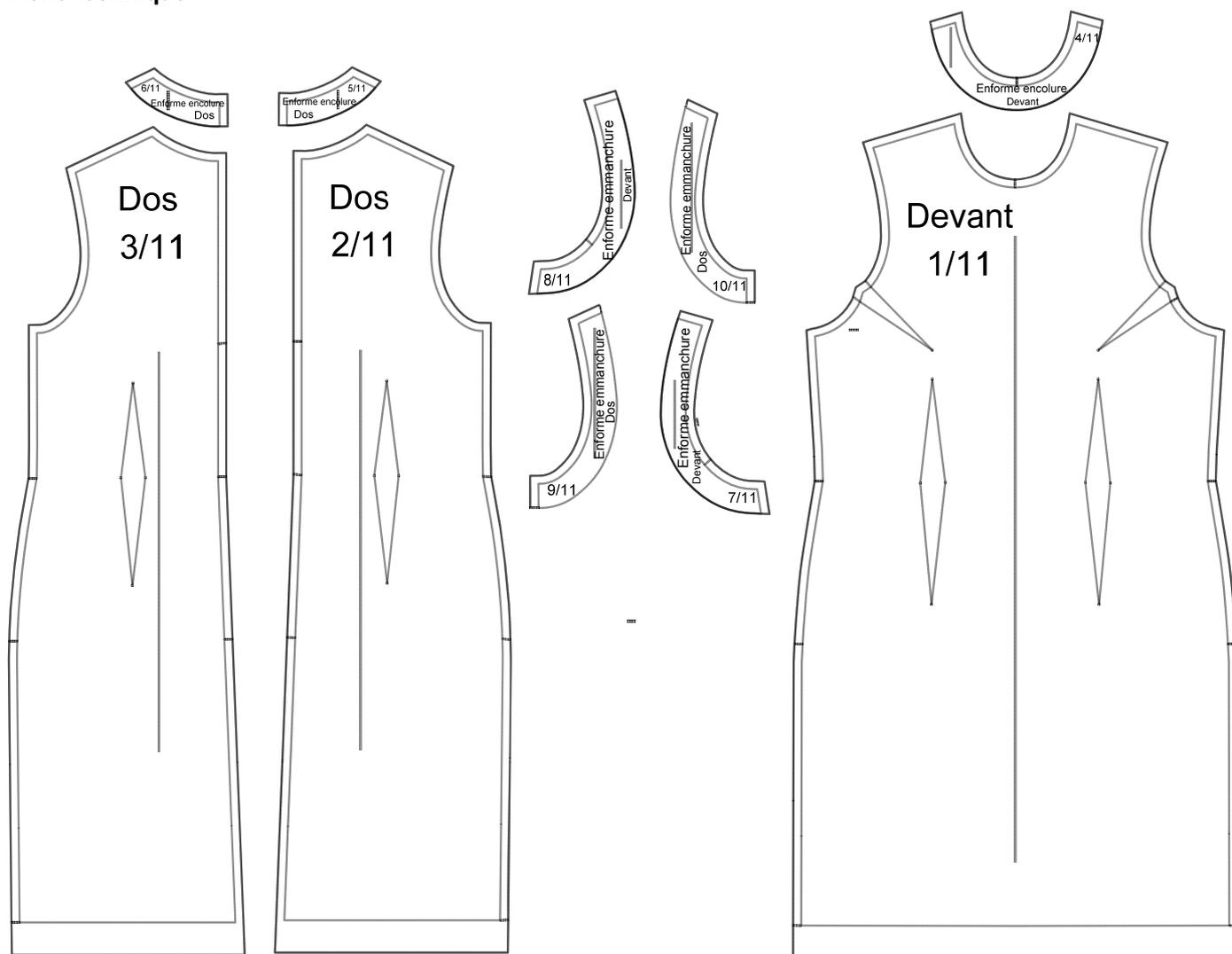
L'encolure arrondie et les emmanchures sont terminées par des enformes

Elle se ferme par une fermeture à glissière invisible dans le dos.

Matières et fournitures utilisées

- Toile
 - 55% lin
 - 45 % viscose
- Fermeture à glissière invisible 50 cm

Fiche technique



11	1	Fermeture à glissière	Polyester	Longueur 50cm
10	1	Enforme emmanchure dos gauche	Lin viscose	
9	1	Enforme emmanchure dos droit	Lin viscose	
8	1	Enforme emmanchure devant gauche	Lin viscose	
7	1	Enforme emmanchure devant droit	Lin viscose	
6	1	Enforme encolure dos gauche	Lin viscose	
5	1	Enforme encolure dos droit	Lin viscose	
4	1	Enforme encolure devant	Lin viscose	
3	1	Dos gauche	Lin viscose	
2	1	Dos droit	Lin viscose	
1	1	Devant	Lin viscose	
Rp	Nb	Désignation	Matières	Renseignements
Robe de base Réf. « PA32012 »				

Extrait du cahier des charges du nouveau modèle

Robe Réf. « PA32016 »



Descriptif

Le style de cette robe bicolore est décontractée et féminin.

Sa coupe est de forme légèrement trapèze et le mélange lin viscose lui donne souplesse et confort.

La fantaisie du modèle est obtenue par le jeu de découpes contrastantes et harmonieuses devant et dos avec une fermeture à glissière apparente sur le milieu devant.

Le haut de la robe est entièrement doublé.

Matières et fournitures utilisées :

- tissu foncé 55% lin 45% viscose ;
- tissu clair 55% lin 45% viscose ;
- fermeture à glissière 30 cm ;
- doublure 52% acétate et 48% viscose.

Dessin de définition

Fermeture à glissière **apparente** de couleur claire

CARACTERISTIQUES de la FERMETURE à GLISSIERE



5

Fermeture à glissière non séparable, en plastique à petites dents (5 mm)
Matériau : 100% plastique

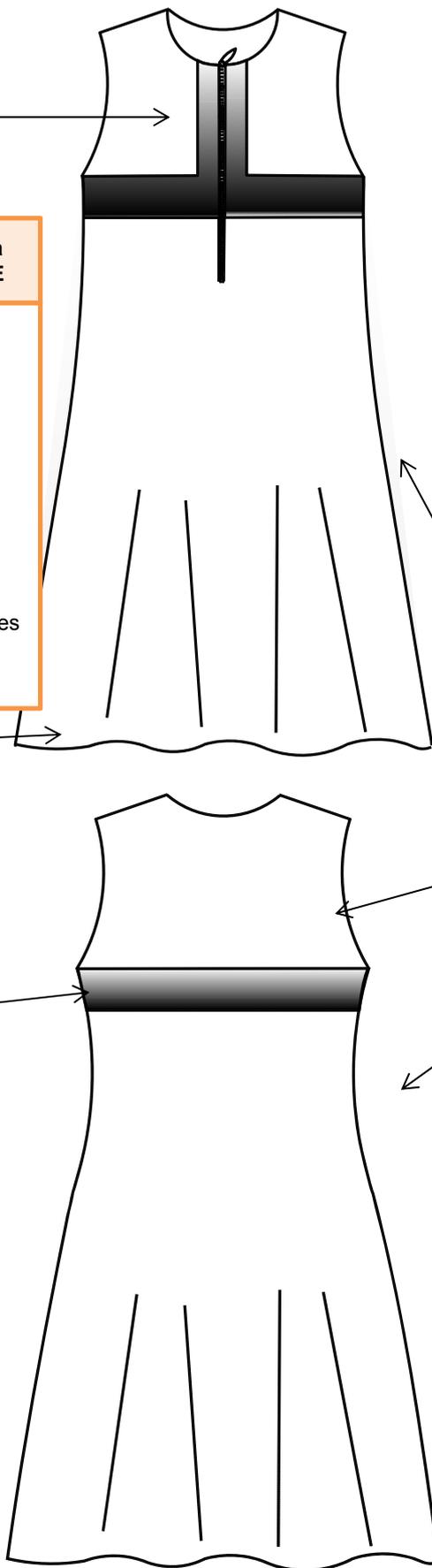
Empiècement devant
Tissu foncé

Tissu clair

Bas évasé

Empiècement dos
Tissu foncé

Le bas de robe se situe au-dessus du genou



MATÉRIELS À DISPOSITION

Pour la première partie de l'épreuve

Matériels

- Un poste informatique équipé de logiciels de CAO (transformation, placement, impression).
- Une piqueuse plate, type de point 301.
- Une surjeteuse -raseuse, type de point 504.
- Un poste de repassage.

Matières d'œuvre

- Toile 65% lin et 45% viscose Laize 150 cm.
 - o 0,50 m de couleur foncée.
 - o 0,60 m de couleur claire.
- Thermocollant maille laize 90cm.
 - o 0,50 m de couleur foncée.
- Doublure 52% acétate et 48% viscose laize 140 cm.
 - o 0,60 m de couleur claire.
- Fil.

Une clé USB, contenant les fichiers informatiques :

- PA32012 .mdl (Lectra) ;
- PA32012.PLT (Vetigraph).

Pour la deuxième et la troisième partie de l'épreuve

- Un poste informatique équipé des logiciels de CAO, d'une suite bureautique (traitement texte, tableur, diaporama, accès Internet...), sur lequel est mis à disposition le référentiel « Baccalauréat professionnel Métiers de la mode-Vêtements ».
- Un vidéoprojecteur.
- La clé USB contenant le dossier et les fichiers ayant permis la réalisation de la première partie de l'épreuve.